



CANADA ALPIN

Compte rendu national du chronométrage

Le groupe de travail d'ACA sur le chronométrage travaille vers une normalisation et une vérification de la précision du chronométrage lors des épreuves nationales d'ACA. L'objectif pour les courses nationales est d'adhérer aux normes de la FIS en matière de chronométrage en utilisant de l'équipement de chronométrage homologué, deux systèmes de chronométrage et en documentant l'information sur le chronométrage de toutes les courses.

- Le groupe de travail national (TWG) et le programme national mettent l'accent sur "l'enseignement" des normes de chronométrage et l'utilisation du compte rendu du chronométrage (TTR) pour la formation des chronométreurs. Ceux qui utilisent le TTR doivent se concentrer sur les données de chronométrage et non sur les données des coureurs.

En raison du coût élevé d'achat et d'entretien de l'équipement de chronométrage, les clubs sont encouragés à partager l'équipement et l'expertise en matière de chronométrage.

Le compte rendu technique national du chronométrage v9.0 est **obligatoire** durant la saison compétition 2009-10 pour toutes les épreuves de championnats provinciaux K1 et K2 (Est et Ouest), t, les Championnats nationaux K2 et les Championnats nationaux des Maîtres. Un compte rendu par CODEX est exigé pour toutes les courses de ces championnats.

Le compte rendu technique national du chronométrage v9.0 est **recommandé** pour toutes les épreuves nationales au calendrier de la saison de compétition 2009-2010.

Un compte rendu par jour est requis. Le TTR doit être complété pour le 1er Codex de la journée et soumis tel que prescrit dans la procédure. Par exemple, le TTR du 1er Codex (peu importe le sexe), Pour les épreuves en 2 manches, le TTR doit être complété pour les 2 manches, pour les courses en une manche, le TTR est complété pour une manche.

Procédure

1. Le TTR doit être complété et signé par le Chef du chronométrage. Le DT de l'épreuve doit revoir le compte rendu en vérifiant les temps à l'aide des rubans de chronométrage et l'information sur l'équipement et le processus de chronométrage avant d'y apposer sa signature.
2. La signature du DT atteste que l'épreuve peut être considérée pour les points d'ACA.
3. Lorsqu'une course ne doit pas être inscrite au pointage, il faut immédiatement aviser Dick Beare (acapoints.ca) par courriel à dbeare@shaw.ca.
4. Pour les championnats provinciaux et nationaux, tous les TTR complétés de façon électronique doivent être transmis par courriel à Camille Courchesne camille.courchesne@videotron.ca pour les provinces de l'Atlantique, le Québec et l'Ontario et à Dave Bartle (djbartle@explornet.com) pour le Yukon, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique.
5. Les comptes rendus non obligatoires des événements mentionné au point 4 mais complétés par le chef-chrono peuvent être transmis (en format Excel ou PDF) à officials@canski.org par le chef de l'administration de la course ou le secrétariat d'épreuve dans la semaine qui suit l'épreuve.